

20 juin 1789 : Le Serment du jeu de Paume

Le 20 juin 1789, les députés du tiers état, du clergé et de la noblesse jurent de ne pas se séparer avant d'avoir élaboré une Constitution. Le moment est historique.



Illustration : Le Serment du Jeu de Paume ; estampe dessinée par David ; gravée par Jazet - Source : Gallica BnF

Le 20 juin 1789, les députés du tiers état, du clergé et de la noblesse jurent de ne pas se séparer avant d'avoir élaboré une Constitution. Le moment est historique.

Le 20 juin 1789, les députés rassemblés dans la salle du jeu de Paume décident de prêter serment de ne se séparer qu'après avoir donné une Constitution à la France. La Gazette nationale, créée en 1789 pour rendre compte des débats de l'Assemblée constituante, publie le Serment du jeu de Paume qui, déjà, entre dans l'histoire :

« Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale, et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

L'engagement, symboliquement très puissant, préfigure la séparation des pouvoirs. Les trois ordres (noblesse, clergé et tiers état) se réuniront en une "Assemblée nationale constituante" qui proclamera le 4 août 1789 l'abolition de la féodalité, puis le 26 août la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et, fin 1791, les grands principes de la Constitution.

À l'occasion du centenaire du Serment du jeu de Paume, en 1889, Le Petit Journal emmène ses lecteurs aux Archives nationales, dans l'ancien hôtel de Soubise à Paris, à la découverte du "témoignage vivant de cette journée mémorable, le manuscrit unique qui nous en a transmis les péripéties".

« Prenons ce registre. Il est volumineux (450 feuillets), relié entièrement en veau rouge. Il porte le numéro 1.086. Le dos, orné de dorures avec faisceaux de lecteurs enguirlandés, comporte huit nervures dont trois en cuir vert. Sur deux de ces nervures est imprimée cette mention : Procès-verbal de l'Assemblée nationale du 17 juin au 27 octobre 1789, mention inexacte puisque le manuscrit commence par le procès-verbal de la séance du 12 juin.

Sur le plat du recto figure un médaillon enguirlandé également avec trois fleurs de lys, où, en lettres d'or, sont gravés ces mots : ASSEMBLÉE NATIONALE, 1789 ; LA LOI ET LE ROI Sur le plat du verso, la note est changée. Le nom du roi a disparu ; celui de la nation apparaît et les trois fleurs de lys sont remplacées par le bonnet phrygien. »

Au verso, les députés ont apposé leur signature. "Neuf pages leur ont été nécessaires", précise le quotidien :

« Ce n'est certes pas sans un sentiment poignant que l'on parcourt ces feuillets où a passé la main de ceux qui, à l'époque, portaient en eux les destinées de la France nouvelle ! On se plaît à reconnaître, à l'alignement méthodique des noms, à leur régulière concentration, pour emprunter un mot du barbare vocabulaire d'aujourd'hui, le calme réfléchi qui présidait à leurs résolutions ; et il n'est pas de tableau plus intéressant à étudier pour ceux qui croient que l'écriture c'est l'homme.

Voici, par exemple, le paraphe de Mirabeau, au huitième rang. Il est large, plein, décidé. Celui de Boissy d'Anglas s'arrondit avec dignité. Robespierre signe dans un coin, d'une écriture petite, rageuse, saccadée. »

Le Petit Journal fait aussi la découverte d'une feuille assez curieuse, inédite absolument, et qui nous apprend un détail qui n'a point trouvé place jusqu'ici dans les écrits des historiens". Il s'agit d'une ode anonyme... à la sonnette du président de séance.

« [...] Que je m'applaudis de vous avoir ralliés, de vous avoir ramenés sans peine à l'ordre à l'instant même où l'on cherchait à vous séparer. Puissent mes sons retentir à jamais dans vos cœurs ! Et si j'ai pu vous être utile dans un temps de troubles et de périls, faites que je ne reste pas muette lorsque le calme et la paix seront rendus à cette auguste et imposante assemblée.

Séance du samedi 20 juin 1789. PAR UN CITOYEN DE VERSAILLES. »

